
Qu'est-ce que l'ULIS?

L'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) dans un lycée professionnel permet d'assurer la continuité du parcours de scolarisation d'un jeune en situation de handicap reconnu par la MDPH.

Ce dispositif a une capacité d'accueil de 10 élèves issus de 3ème ULIS ou SEGPA, orientés par l'équipe de suivi de scolarisation de l'établissement d'origine, notifiés par la MDPH, affectés par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH.



Comment fonctionne le dispositif ?

Chaque élève bénéficie d'un parcours de réussite fondé sur le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

L'élève est accompagné individuellement par la coordonnatrice qui organise les modalités de sa scolarisation en fonction de ses besoins pédagogiques et/ou thérapeutiques.



Quels sont les objectifs d'une scolarisation en lycée professionnel avec le soutien de l'ULIS ?

- Offrir au jeune en situation de handicap une scolarité adaptée à ses possibilités, à sa personnalité et à ses besoins.
- Développer son autonomie et ses apprentissages scolaires.
- Le préparer à un métier qui lui permettra d'intégrer positivement le monde du travail.

Quels diplômes ?

La durée d'un parcours scolaire en ULIS lycée est de 2 ans minimum et plus en fonction des besoins de l'élève, au terme duquel il peut obtenir un diplôme de niveau V (CAP).

Si cet objectif n'est pas atteint, l'élève peut se voir délivrer par le Recteur d'Académie une attestation de compétences professionnelles reconnue par l'AGEFIPH et CAP EMPLOI.

Elle pourra lui donner l'accès à un emploi dans un environnement professionnel protégé (ESAT) ou adapté (collectivité, association, entreprise...)